

58



Journal

(non révisé)

Assemblée législative

Nouveau-Brunswick

**L'hon. Graydon Nicholas,
lieutenant-gouverneur**

Présidence : l'hon. Roy Boudreau

le mercredi 24 mars 2010

**Quatrième session de la 56^e législature
Fredericton (Nouveau-Brunswick)**

le mercredi 24 mars 2010

10 h

Prière.

M. C. Landry (Tracadie-Sheila) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition de gens de Brantville, de Losier Settlement, de Tabusintac, de Burnt Church, de Pont-Landry, de Six Roads, d'Évangéline, d'Inkerman Ferry, de Tilley Road, de Saint-Irénée, de Pokemouche, de Tracadie et des environs de ces agglomérations, qui s'opposent à la vente d'Énergie NB à Hydro-Québec. (Pétition 244.)

M. D. Graham (Carleton) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition de gens de Quispamsis, de Roachville, de Saint Andrews, de Saint John, de Westfield, de Saint John East, de Browns Flat et des environs de ces agglomérations, qui s'opposent à la vente d'Énergie NB à Hydro-Québec. (Pétition 245.)

Il est unanimement convenu de permettre au premier ministre de faire une longue déclaration de ministre au sujet du projet de vente d'Énergie NB à Hydro-Québec.

Est déposé et lu une première fois le projet de loi suivant :

par M. Alward :

52, *Loi modifiant la Loi sur l'éducation.*

Conformément au paragraphe 44(4) du Règlement, M. P. Robichaud, leader parlementaire de l'opposition, donne avis que les affaires émanant de l'opposition seront étudiées dans l'ordre suivant le jeudi 25 mars 2010 : deuxième lecture du projet de loi 52, étude de la motion 59, reprise du débat sur la motion 7 et étude de la motion 53.

L'hon. M. Byrne, leader parlementaire du gouvernement, annonce que, aujourd'hui, après la troisième lecture du projet de loi 30, la deuxième lecture des projets de loi d'intérêt privé 27, 46, 47 et 48 sera appelée puis la Chambre se formera en Comité plénier pour étudier les projets de loi 12, 34, 39, 22, 43, 36, 32 et 33, après quoi la deuxième lecture des projets de loi 26, 40 et 45 sera appelée.

Est lu une troisième fois le projet de loi suivant :

30, *Loi sur les collèges communautaires du Nouveau-Brunswick.*

Il est ordonné que ce projet de loi soit adopté.

Sont lus une deuxième fois les projets de loi d'intérêt privé suivants :

27, *Loi concernant le Collège des physiothérapeutes du Nouveau-Brunswick;*

- 46, *Loi concernant la Saint John Firefighters' Association* ;
47, *Loi autorisant The City of Saint John à réserver une partie de Tucker Park à la circulation* ;
48, *Loi autorisant le transfert de terrains de la cité appelée The City of Saint John à Bell Aliant Communications régionales Inc.*

Conformément à l'article 121 du Règlement, il est ordonné que les projets de loi d'intérêt privé 27, 46, 47 et 48 soient lus une troisième fois sur-le-champ.

Sont lus une troisième fois les projets de loi d'intérêt privé suivants :

- 27, *Loi concernant le Collège des physiothérapeutes du Nouveau-Brunswick* ;
46, *Loi concernant la Saint John Firefighters' Association* ;
47, *Loi autorisant The City of Saint John à réserver une partie de Tucker Park à la circulation* ;
48, *Loi autorisant le transfert de terrains de la cité appelée The City of Saint John à Bell Aliant Communications régionales Inc.*

Il est ordonné que ces projets de loi soient adoptés.

La Chambre se forme en Comité plénier sous la présidence de M^{me} C. Robichaud.

La séance, suspendue à 11 h 45, reprend à 11 h 56 sous la présidence de M. Fraser.

Il est unanimement convenu de suspendre la séance à midi et de la reprendre à 14 h.

La séance reprend à 14 h sous la présidence de M^{me} C. Robichaud.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance. La présidente du comité, M^{me} C. Robichaud, demande au président de la Chambre de revenir à la présentation des rapports de comités et rapporte que le comité lui a enjoint de faire rapport du projet de loi suivant sans amendement :

- 34, *Loi modifiant la Loi sur les services à la famille.*

La présidente du comité rapporte aussi que le comité lui a enjoint de faire rapport de l'avancement des travaux au sujet des projets de loi suivants :

- 12, *Loi de l'Agence des services internes du Nouveau-Brunswick* ;
39, *Loi sur l'inclusion économique et sociale.*

La présidente du comité rapporte aussi que le comité lui a enjoint de demander à présenter un autre rapport.

Le président de la Chambre, conformément à l'article 78.1 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie ; la motion est adoptée.

La séance est levée à 18 h.